

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2022-12
du 1^{er} Juillet 2022**

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Durant la période du 11 juillet 2022 au 26 juillet 2022 les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local :

Dates	Activités	Tarifs
11/07/2022	BBQ	6 euros
12/07/2022	Hot dog	4 euros
12/07/2022	Piscine	6 euros
15/07/2022	Accrobranche	22 euros
26/07/2022	Piscine	2 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 04 JUL. 2022
Notifiée le : 04 JUL. 2022
Affichée le : 04 JUL. 2022

